

Le conseil citoyen du quartier Intercommunal

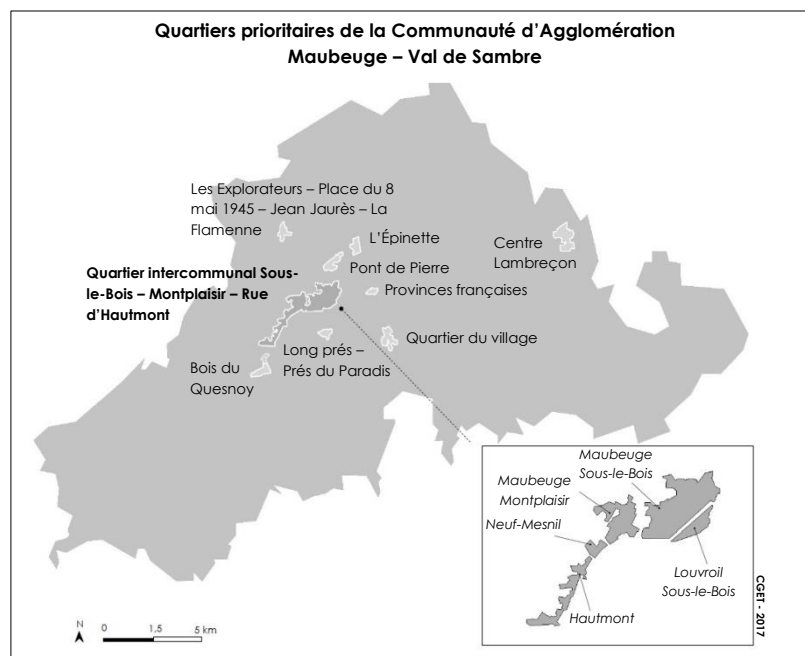
Sous-le Bois - Montplaisir - Rue d'Hautmont (59)

Une vision élargie des problématiques du territoire de Maubeuge - Val de Sambre

Introduction

Située au sud-est du département du Nord (59), la communauté d'agglomération de Maubeuge – Val de Sambre (CAMVS) compte 126 129 habitants¹ répartis au sein de quarante-trois communes. Parmi les neuf quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la CAMVS, l'un d'entre eux est intercommunal : le quartier intercommunal Sous-le-Bois – Montplaisir – Rue d'Hautmont (9 396 habitants, soit 7,4% de la population totale).

Ce quartier, dont l'organisation morphologique se distingue par un développement en longueur du nord au sud du territoire, s'inscrit au carrefour quatre villes (cf. carte de localisation) : Maubeuge, Hautmont, Louvroil et Neuf-Mesnil. Bien que présentant des difficultés sociales moindres que d'autres QPV du territoire (l'Épinette ou Provinces françaises, par exemple), le secteur intercommunal se caractérise par des indicateurs sociaux nettement inférieurs à ceux de la communauté d'agglomération. Il présente un fort taux de pauvreté (50% contre 26,4% à l'échelle de la CAMVS), un faible taux d'emploi des 15 à 64 ans (35,3% contre 65,2% à l'échelle de la CAMVS) et une part des ménages fiscaux imposés moins importante qu'à l'échelle de la CAMVS (respectivement 30,4% contre 42,9%)². Le quartier est également concerné par des enjeux urbains liés à la présence d'un habitat ancien dégradé et au déclin de son tissu commercial. Pour agir efficacement sur ces problématiques sociales et urbaines, le quartier intercommunal dispose de trois outils principaux : le Contrat de ville, le NPNRU et l'OPAH-RU. Dans ce contexte d'intervention publique forte, le conseil citoyen intercommunal (CCI) a été installé sous l'impulsion de la CAMVS. Cette organisation territoriale particulière implique-t-elle un fonctionnement atypique ? Comment le CCI est-il associé à la co-construction de la politique de la ville ?



¹ Insee, 2013.

² Les données à l'échelle du QPV sont issues du SIG politique de la ville du CGET (2012). Les données à l'échelle de la CAMVS sont issues de l'INSEE (2013).

Une configuration intercommunale : quelles modalités de fonctionnement ?

La naissance et la structuration du conseil citoyen intercommunal : le résultat d'un processus de réflexion et d'accompagnement des pouvoirs publics

La naissance du conseil citoyen intercommunal est l'aboutissement d'un processus de réflexion mené par la communauté d'agglomération Maubeuge - Val de Sambre (CAMVS) et l'État local (référents locaux et délégué du préfet). Dans le cadre d'un financement de la Région Hauts-de-France, la CAMVS a bénéficié d'un appui méthodologique d'une durée de plusieurs semaines (de fin 2015 à fin janvier 2016). Cette ingénierie a permis de structurer la réflexion initiale et de cadrer la phase préfigurative. Durant cette période, les échanges ont notamment porté sur le périmètre d'intervention des conseils citoyens et ont abouti à la définition de deux échelles d'intervention distinctes :

- **Quatre conseils citoyens locaux** installés dans chacune des villes du quartier intercommunal, excepté Neuf-Mesnil.
- **Un conseil citoyen intercommunal (CCI)** se conformant au périmètre du quartier intercommunal et composé de représentants des conseils locaux ;

Le quartier intercommunal est couvert par trente membres. Cette double échelle d'implantation permet aux conseillers d'avoir une vision élargie des problématiques du territoire tout en confortant les dynamiques locales existantes. En termes de gouvernance, le pilotage de l'échelle intercommunale est réalisé par la CAMVS tandis que l'accompagnement des conseils locaux est effectué par les municipalités.

Cette configuration atypique induit une organisation logistique particulière. Afin d'assurer l'implication de l'ensemble des élus du territoire intercommunal, la CAMVS a mis en place un système de rotation ayant permis, en phase de démarrage, de mener des réunions avec les conseils citoyens dans chacune des communes concernées. Les élus se sont, par la suite, progressivement mis en retrait pour viser la montée en autonomie des conseillers citoyens.

L'animation « Porteurs de parole » : une étape importante pour la mise en place d'une dynamique collective

Au-delà des premières réunions de présentation du rôle et des missions du conseil citoyen, les membres du conseil citoyen intercommunal ont participé à l'animation « Porteurs de parole » organisée par l'Institut Régional de la Ville (IREV)³. Ils ont été chargés de recueillir le discours, les représentations et les demandes des habitants. L'initiative s'est déroulée en trois grandes étapes :

- **Préparation des « porteurs de parole »** : les conseillers citoyens ont eu la possibilité de travailler autour d'une diversité de questions leur permettant d'évaluer les besoins des habitants (« Que feriez-vous pour améliorer votre quartier ? » ; « On dit souvent que le quartier est bien équipé, qu'en pensez-vous ? » ; « On dit souvent que le quartier est sale, qu'en pensez-vous ? », etc.). En vue d'une mise en pratique réelle auprès des habitants, l'animation a été testée dans un premier temps entre les conseillers citoyens.
- **Mise en pratique** : les conseillers citoyens se sont rendus à Maubeuge Sous-le-Bois pour recueillir la parole des habitants en leur posant les questions qui ont été travaillées préalablement.
- **Analyse des propos recueillis** : le matériau récolté dans le cadre de cette animation a fait l'objet d'une analyse par l'IREV.

L'animation « Porteurs de parole » a constitué une étape importante pour la structuration d'une dynamique collective au sein du CCI. Elle a renforcé la cohésion de groupe et a permis de faire émerger des axes de ré-

³ L'Institut Régional de la Ville (IREV) est un centre de ressources régional de la politique de la ville couvrant la région Hauts-de-France.

flexion à partir desquels se sont formés trois groupes de travail : renouvellement urbain, sport-santé et outils de communication (création d'une page Facebook).

À l'occasion de la rencontre territoriale du 8 décembre 2016 réunissant l'ensemble des conseillers citoyens de la CAMVS, certains membres du conseil citoyen intercommunal ont souhaité présenter l'animation « Porteurs de parole » pour inciter les autres conseillers de l'agglomération à la mettre en œuvre dans leur territoire.

Une participation effective des conseillers citoyens à la co-construction de la politique de la ville

La participation des membres aux instances du contrat de ville : une implication étape par étape

S'inscrivant dans une logique proactive vis-à-vis des habitants, le conseil citoyen est également pleinement associé à la co-construction de la politique de la ville. En amont des réunions afférentes à la programmation 2016 du contrat de ville (comités techniques, de pilotage), la CAMVS a mis en place plusieurs temps d'échange pour accompagner l'implication effective des conseillers citoyens au dispositif. Chaque conseil citoyen a désigné deux conseillers citoyens délégués au COPIIL, soit trente-six représentants sur l'ensemble de l'agglomération, dont seize issus du quartier intercommunal. Dix jours avant la tenue du COPIIL du 8 décembre 2016,⁴ la CAMVS a organisé deux réunions de préparation à destination des conseillers délégués aux COPIIL. À cette occasion, la programmation du contrat de ville a été présentée en plénière. Les services intercommunaux ont également évoqué les différents enjeux du territoire, dont ceux relatifs au NPNRU. À la suite de ces temps d'échange, les conseillers ont été invités à émettre un avis sur chacun des projets intercommunaux du contrat de ville. Bien qu'il n'y ait eu que peu d'avis défavorables de leur part, leurs recommandations ont généralement été suivies, ce qui témoigne d'une réelle prise en compte de l'expertise d'usage des habitants par les partenaires financeurs. La présence de conseillers citoyens « intercommunaux » au sein des instances constitue un atout pour l'analyse des enjeux à une échelle plus large que celle des quartiers de l'agglomération.

Dans le cadre du lancement de la programmation 2017, la CAMVS a souhaité renforcer la démarche de communication auprès des conseillers citoyens et des habitants en organisant dans l'enceinte de la Gare Numérique du Val de Sambre⁵ un forum de présentation du tissu associatif en présence de plusieurs associations du territoire.

Actualisation et co-rédaction du projet de territoire et du cahier des charges du contrat de ville

Concernant la mise en œuvre du principe de co-construction de la politique de la ville, le deuxième axe fort conduit par la CAMVS est l'inclusion des conseils citoyens à la démarche d'actualisation du projet de territoire et de cohésion sociale (PTCS)⁶ et du cahier des charges du contrat de ville. Les conseils citoyens n'ayant pas été associés à la réflexion initiale, la CAMVS souhaite profiter du temps d'évaluation à mi-parcours des contrats de ville pour actualiser ces deux documents en intégrant pleinement les attentes des habitants. Pour cela, la CAMVS organisera un séminaire mi-2017 en y associant les conseillers citoyens. Le cahier des charges de la programmation 2018 du contrat de ville sera donc rédigé pour répondre de manière la plus fidèle aux réalités des territoires. Comme l'indique la cheffe de service Politique de la ville de la CAMVS, « *c'est une volonté de notre vice-présidente, Mme Nadia MEGUEDDEM, de dire que l'on va encore plus loin et qu'on les associe à l'écriture de l'appel à projets.* ».

⁴ Le comité de pilotage et la rencontre territoriale des conseils citoyens se sont déroulés le même jour (COPIIL le matin puis rencontre territoriale l'après-midi).

⁵ La gare numérique est un espace culturel dédié à l'expérimentation numérique situé dans une ancienne gare de la ville de Jeumont.

⁶ Le Projet de Territoire et de Cohésion Sociale (PTCS), co-élaboré par les 43 communes, est le document de cadrage des orientations de la communauté d'agglomération (attractivité du territoire, émancipation individuelle et collective, capacité d'agir des citoyens). Le PTCS représente le socle du Contrat de ville.

Quels défis pour les membres du conseil citoyen intercommunal ?

Grâce à la forte implication des élus et des techniciens de la CAMVS, le conseil citoyen intercommunal est désormais bien installé et participe activement à la co-construction de la politique de la ville.

Aujourd'hui, l'instance à une étape transitoire de son fonctionnement. Bien que s'inscrivant dans une dynamique collective (organisation de groupes de travail, rencontres intercommunales, participation aux instances et à la co-rédaction des documents de cadrage institutionnel), son fonctionnement reste encore étroitement lié à l'ingénierie fournie par la CAMVS. L'une des conseillères citoyennes indique que « *le conseil citoyen tient beaucoup au soutien de l'ingénierie de la CAMVS.* ». L'un des enjeux pour les prochains mois est donc de permettre au conseil citoyen de fonctionner de manière plus autonome. Pour viser la montée en autonomie du conseil citoyen, l'accompagnement et l'animation du conseil citoyen réalisé par la CAMVS pourrait progressivement diminuer au profit d'un accompagnement « non institutionnel ». Dans certains territoires, les conseils citoyens font appel à un tiers neutre qualifié (adultes-relais, par exemple) pour leur accompagnement et leur co-animation. Ils peuvent aussi faire appel à un jeune en mission de service civique pour les appuyer sur le plan logistique et organisationnel. Par ailleurs, la montée en compétence et la prise d'autonomie du conseil citoyen peuvent être facilitées par sa structuration en association. Cela lui donnerait la possibilité de recevoir des financements pour améliorer son fonctionnement et mettre en place des actions concrètes dans le cadre du contrat de ville.

Un autre enjeu est celui de la disponibilité des membres. L'une des conseillères citoyennes souligne que « *beaucoup d'entre nous avons d'énormes obligations professionnelles et familiales et qu'être conseiller est du temps donné.* ». La question des horaires des réunions et à de la garde des enfants, notamment pour les familles monoparentales, est un réel enjeu pour l'investissement des membres dans l'instance. À ce sujet, la circulaire du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens précise que « *des solutions mobilisant des ressources de proximité seront proposées dans le cadre du contrat de ville permettant d'assurer la garde des enfants des membres.* ». Cela permettrait aux conseillers citoyens d'avoir davantage de disponibilité pour se former, participer aux réunions internes et prendre part aux instances de pilotage. Il s'agit donc d'une problématique qui peut faire l'objet d'une réflexion partenariale au niveau local.

La question du renforcement de l'échelle locale constitue également un défi pour le territoire intercommunal. Bien qu'étant fortement investis dans l'intercommunalité, les conseillers citoyens intercommunaux rencontrent plus de difficultés à s'inscrire dans une dynamique locale, comme le souligne l'une des conseillères : « *À l'agglomération, il y a une vraie équipe, une dynamique. On se sent plus soudé à l'interco que dans nos villes.* ».

Enfin, l'une des prochaines échéances à venir pour le conseil citoyen est celui du NPNRU. À partir de juin 2017, les comités relatifs au NPNRU démarreront. Pour assurer une implication effective des conseillers citoyens dans les instances du NPNRU et prendre en compte les besoins réels des habitants sur les questions d'habitat/cadre de vie, un travail d'accompagnement et de formation pourrait être mené auprès des conseils citoyens. La participation des conseillers à la formation délivrée par l'École du Renouvellement Urbain faciliterait entre autres cette montée en compétence.

Coordonnées des personnes référentes :

Claire QUESNEL : adjointe à la Chef de la Mission Politique de la Ville auprès de la Préfète déléguée Pour l'Égalité des Chances - Préfecture du Nord - 03 20 30 55 92 - claire.quesnel@nord.gouv.fr

Madjid ZATAR : chargé de mission Politique de la ville - Pôle Solidarités et Services à la Population - Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre - 03 27 53 62 80 - madjid.zatar@amvs.fr

Fanny RICHARD : Cheffe de service Politique de la Ville - Pôle solidarités et services à la population - Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre - 03 27 53 01 00 - fanny.richard@amvs.fr